

Mr CRUEIZE Jclaud
33 allée des fenouillettes
17670-La Couarde sur Mer

A l'attention de la commission d'enquête

J'apporte ma contribution à la modification de l'écriture du PPRN de 2024, suite à la non conformité de celui de 2018.

Propriétaire d'une parcelle de terrain à l'adresse ci-dessus qui se trouve dans la zone nommée « LE FOND DES AIRS » depuis 2002, il est anormal qu'il soit répertorié en **zone RS3 rouge**.

Pour les raisons suivantes concernant les risques encourus :

- Risque incendie : Pas de forêt autour de la zone « Fond des airs »
- Risque évacuation : la zone du fond des airs possède 3 sorties/entrées carrossables pour l'évacuation de personnes ou autre.
- Risque sismique : même si le risque existe potentiellement, lors d'une secousse en Charente maritime en juillet 2023, et ressentie à Rivedoux, je n'ai eu aucune vibration à constater.
- Risque inondation : S'il y a bien à la Couarde sur mer un endroit sans danger c'est bien dans la zone du Fond des Aires / décembre 98 aucun impact. Février 2010 (Xinthia) la Couarde était sous l'eau mais absolument rien sur mon terrain, ni sur la zone du Fond des airs et ceci je peux en témoigner personnellement.

La zone RS3 doit être verte, d'autant qu'au fil des ans, des restrictions administratives n'ont pas tenu compte de l'antériorité des décisions liées au regroupement de terrains situés dans la zone du Fond des Aires. Maintenant, il est possible de classer la zone du Fond des Aires comme une zone attenante au village de la Couarde, de ne pas dévaloriser cet endroit.

Je vous prie de prendre en considération ma contribution pour l'élaboration du PPRN 2024.

Salutations distinguées

JC CRUEIZE